

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
PAYS LOIRE BEAUCE
(RUE DU GENERAL LUCAS – 45130 SAINT AY)

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	32	32

Date de la convocation

28 novembre 2025

Numéro de la délibération

25-27

Objet de la délibération

Demande de labellisation du projet alimentaire de territoire (PAT) niveau 1 et réponse à l'appel à projet 2025-2026 de la SNANC

L'an deux-mille-vingt-cinq, le neuf décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le vingt-huit novembre deux-mille-vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Beauce-la-Romaine, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINÉ

Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Eric DAVID (Sougy), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Hubert JOLLIET (Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Dimitri MICHAUD (Gidy), Alban PAILLET (Coinces), Denis PELE (Saint-Péray-la-Colombe), Denis REIG (Bucy-Saint-Liphard), Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes).

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

Roger BAUNÉ (St-Laurent-des-Bois), Bernadette BESNARD (Le Bardon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Jean-Yves GUINARD (Suppléant de Aurore CARO - Meung-sur-Loire), Clarisse CAZEUDUMEC (Cléry-Saint-André), Edith CHARDON (Tavers), Alain CHAMPENOIS (suppléant de Gérard CORGNAC - Cléry-St-André), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Bernard ESPUGNA (Beauce-la-Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaigny), Sandrine PAIN (suppléante de Philippe FERREIRA - Rozières-en-Beauce), Marie-Françoise QUERE (suppléante de Pascal FOULON - St-Ay), Yves FROISSART (Beaugency), Philippe GACONNET (Cravant), Jean-Paul ROUSSARIE (suppléant de Michelle GAY - Huisseau-sur-Mauves), Philippe GAUDRY (suppléant de Anna LAMBOUL - Lailly-en-Val), Arnold NEUHAUS (Villermain), Yohan CHESNEAU (suppléant de Solange VALLÉE - Binas), Bruno VIVIER (Charsonville), Franck VUE (Epieds-en-Beauce).

Assistaient également: Hervé LEFEVRE (Rozières-en-Beauce), Evelyne TETAULT (Beauce-la-Romaine), Jean-Luc FOURNIER (Association ALBATRE), Arnaud DUVAL (Agence Régionale Energie Climat).

Vu l'article 39 de la loi n°2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, prévoyant le programme national pour l'alimentation 2019-2023 (PNA),

Vu le projet de la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat 2025-2030 du 4 avril 2025, en cours d'adoption,

Vu la délibération n°22-25 du 21 novembre 2022 valant approbation du projet de territoire du Pays Loire Beauce, lequel prévoit l'élaboration d'un projet alimentaire territorial à l'échelle du Pays Loire Beauce (action n°12),

Vu la délibération n°23-06 du 2 mars 2023 valant adoption de la maquette CRST 2023-2029, laquelle prévoit à l'action 05-4 le développement d'un projet alimentaire de territoire (axe A3),

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	32	32

Date de la convocation
28 novembre 2025

Numéro de la délibération
25-27

Objet de la délibération

Demande de labellisation du projet alimentaire de territoire (PAT) niveau 1 et réponse à l'appel à projet 2025-2026 de la SNANC

Vu le programme Leader 2023-2027 du GAL Loire Beauce et notamment la fiche action 5 « Valoriser le terroir par l'alimentation locale et le tourisme durable », prévoyant le déploiement d'un projet alimentaire territorial,

Vu le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) du PETR Pays Loire Beauce adopté le 25 février 2025 et notamment l'action AGRI1-45 « Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial à l'échelle du Pays Loire Beauce »,

Vu l'appel à projet 2025-2026 « Vers une SNANC » du programme national pour l'alimentation, ouvert le 5 novembre 2025,

Vu le document de mise en œuvre (DOMO) du programme FEDER 2021-2027 du Centre-Val de Loire et notamment la mesure 43 « Encourager les démarches territoriales intégrées de transition s'appuyant sur la participation citoyenne »,

Le Pays Loire Beauce a initié à partir des années 2010 des actions pour lutter contre le réchauffement climatique. Dans cette démarche, le PETR a porté son attention sur l'agriculture et sur l'alimentation. Ainsi, l'action n° 16 de l'Agenda 21 – Plan Climat Energie Territorial volontaire adopté en 2015 visait à « construire une offre de restauration collective ».

En 2017, le Pays Loire Beauce a mené un travail portant sur le gaspillage alimentaire (projet lauréat de « my positive impact »), lequel a permis : d'accompagner des cantines pour quantifier le gaspillage, identifier les sources et mener des actions correctives ; de sensibiliser les convives au gaspillage ; et une montée en compétence les élus et agents.

En 2018, un travail de recherche-action portant sur l'agriculture et le changement climatique avec la Chambre d'agriculture du Loiret a été engagé. Ce travail a permis d'identifier des leviers d'intervention pour lutter contre les effets du changement climatique.

En 2019, le PETR a mené une réflexion portant sur le développement d'un approvisionnement local pour la restauration collective. Ce travail a notamment permis d'organiser des formations avec les cuisiniers volontaires sur la création de menus végétariens, la cuisson basse température, la création d'un livret de recettes basées sur des produits locaux. Ce projet a également permis aux cuisiniers d'échanger sur leur fonctionnement, sur les carnets d'adresses et sur les recettes ; et de sensibiliser les élèves et parents d'élèves à l'approvisionnement local via la création d'un livre de recettes des cantines scolaires basé sur des produits locaux.

En complément, le Pays Loire Beauce a adopté fin 2021 son « projet de territoire », lequel identifie à l'action n° 12 le fait d'élaborer à l'échelle du Pays un projet alimentaire de territoire et de développer les circuits-courts.

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	32	32

Date de la convocation
28 novembre 2025

Enfin, le PCAET adopté par le PETR en coopération avec la communauté de communes des Terres du Val de Loire et la communauté de communes de la Beauce Loirétaine comporte la mesure prioritaire intitulée « Établir un Projet Alimentaire Territorial (PAT) à l'échelle du Pays Loire Beauce ». Ce choix s'explique par le fait qu'une alimentation locale et écoresponsable contribue à la diminution des émissions de gaz à effet de serre, l'agriculture étant responsable de 14% des émissions du Pays Loire Beauce (sur 11,5 téqCO2 /habitant).

Numéro de la délibération
25-27

En 2025, le Pays Loire Beauce a souhaité poursuivre et approfondir cette réflexion sur l'alimentation en recrutant une stagiaire pour défricher le sujet. Ce travail d'animation sur l'alimentation s'est accentué en septembre 2025 avec le recrutement d'une chargée de mission ; laquelle a réuni à plusieurs reprises entre septembre et décembre 2025 un groupe de travail composé d'agriculteurs du territoire, d'élus, des deux Chambres d'agriculture, du PAT Mangeons Loiret, des acteurs du réseau Bio (Bio Centre ; Gabor 45 ; Gablec 41), d'habitants et d'un professionnel de la restauration collective. Ce groupe de travail a notamment débattu des thèmes suivants : la définition de « local », les outils de logistique et les outils de mise en lien et de recensement

Objet de la délibération

Au regard des actions passées menées sur l'alimentation et fort de cette grande mobilisation et participation des acteurs locaux, le PETR Pays Loire Beauce souhaite solliciter l'Etat pour obtenir une labellisation de « PAT en émergence » (dit « PAT niveau 1 »).

Demande de labellisation du projet alimentaire de territoire (PAT) niveau 1 et réponse à l'appel à projet 2025-2026 de la SNANC

Pour appuyer cette demande de labellisation de PAT niveau 1, le Pays Loire Beauce a obtenu 13 lettres de soutien de la part d'entreprises du territoire, d'agriculteurs, d'association de consommateurs, de professionnels de la restauration collective, d'organisation agricole, d'une communauté de communes et des deux chambres d'agriculture : Intact régénérative (Baule), Tereos (Artenay), Chambre d'agriculture du Loiret et du Loir-et-Cher, Communautés de Communes de la Beauce Loirétaines, ADEAR 45, EARL du Cheval Blanc (Boulay-les-Barres), Api restauration, association ALBATRE, réseau bio (Bio Centre, Gabor, Gablec), AMAP Terres d'Ardoux, AMAP Terres de Loire, Terre de liens.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le

ID : 045-200075869-20251211-25_27-DE



Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	32	32

Date de la convocation
28 novembre 2025

Numéro de la délibération
25-27

Objet de la délibération

Demande de labellisation du projet alimentaire de territoire (PAT) niveau 1 et réponse à l'appel à projet 2025-2026 de la SNANC

En parallèle de cette demande de labellisation de PAT de niveau 1, le Président propose de répondre à l'appel à projets 2025-2026 de la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC), ceci dans l'idée d'obtenir des financements pour l'animation du PAT en émergence sur 3 ans.

Il informe que la réponse à cet appel à projets doit notamment préciser les moyens d'animation et le budget du PAT sur trois ans.

Le Président propose le plan de financement prévisionnel du PAT sur 3 ans (2026, 2027 et 2028)

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
Animation interne	144 000 €	CRST	60 979 €	35%
Coût indirect	21 600 €	SNANC (Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat)	70 000 €	40%
Communication (dépliant, etc.)	6 000 €	Fonds Vert - PCAET	7 500 €	4%
Frais de bouche	1 500 €	Pays Loire Beauce	34 621 €	20%
TOTAL	173 100 €	TOTAL	173 100 €	100%

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident de :

- Acter l'engagement du territoire pour animer le projet alimentaire territorial sur trois ans (2026-2027-2028),
- Déposer une demande de labellisation du PAT de niveau 1 (« PAT en émergence ») auprès des services de l'Etat,
- Mobiliser les moyens d'animation de ce PAT
- Acter le budget prévisionnel du PAT sur 3 ans,
- Solliciter la Région Centre-Val de Loire via le CRST du PETR Pays Loire Beauce pour financer l'animation du PAT (via la mesure 5-4),
- Solliciter le fonds européen FEDER au titre de l'action n°43 « Encourager les démarches territoriales intégrées de transition s'appuyant sur la participation citoyenne »
- Répondre à l'appel à projet 2025-2026 de la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC), lequel permettra de financer l'animation du PAT.
- Autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,

